



Urgent....certificat de nationalité

Par **MamadouF**, le **12/08/2011** à **16:58**

Bonjour, je vous écris pour un problème un peu compliqué, voilà j'avais demandé un certificat de nationalité française (mon père était français) il y a douze ans et on m'a refusé la délivrance du certificat de nationalité au motif que ma naissance a été déclarée tardivement. Je souhaiterais savoir s'il était toujours possible de faire recours après tout ce temps puisqu'il n'y avait pas de délai marqué sur la décision. Je suis arrivé en France avec un visa étudiant (cela fait 10 ans). Je précise que la demande a été effectuée en Afrique. Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **Domil**, le **12/08/2011** à **17:32**

Tout dépend. Etes-vous Français ?

Par **MamadouF**, le **12/08/2011** à **17:38**

En fait mon père était français et moi j'avais fait la demande pour avoir la nationalité française mais je suis sénégalais. ma question est de savoir si je peux toujours faire le recours ou pas. Au moment où mon père a eu la nationalité française j'avais 9 ans.

Cordialement.